



# LE PASSEPORT LOISIRS JEUNES (PLJ)

## Mode d'emploi pour les parents

### Qu'est-ce que le Passeport Loisirs Jeunes (PLJ) ?

Il s'agit d'une participation financière Caf pour une activité sportive ou culturelle :

- ▶ pratiquée durant toute l'année scolaire ou lors d'un stage.
- ▶ dans une structure qui a conventionné avec la Caf Touraine : liste consultable sur le site Parents Touraine <https://www.parents-touraine.fr/ados-jeunes-adultes/adolescence-et-jeunes-adultes-acces-loisirs-et-vacances/>

### Qui bénéficie du Passeport Loisirs Jeunes ?

Les parents allocataires dont le quotient familial est inférieur ou égal à 850 € en janvier de l'année N. Sont concernés, leur(s) enfant(s) âgé(s) d'au moins 11 ans et de moins de 18 ans au 31 décembre 2026.

### Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est variable en fonction du quotient familial des parents.

QF 0 € - 470 €	QF 471 € - 680 €	QF 681 € - 790 €	QF 791 € - 850 €
75 € *	70 € *	65 € *	60 € *

*\* Aide majorée de + 25 € si enfant bénéficiaire de l'Aeesh.*

### Comment l'obtenir ?

Aucune démarche à effectuer auprès de la Caf Touraine.

Le Passeport Loisirs Jeunes avec l'identifiant est envoyé automatiquement par mail ou par courrier aux allocataires concernés, courant mai pour cette année.

### Comment l'utiliser ?

**Le Passeport Loisirs Jeunes est utilisable dès sa réception.**

Lors de l'inscription :

- ▶ présenter ou communiquer l'identifiant du PLJ reçu par mail ou par courrier,
- ▶ présenter également le justificatif d'identité du jeune bénéficiaire.

Le droit sera déduit du montant total de l'inscription par l'opérateur (associations, clubs, structure municipale...).

**Le Passeport Loisirs Jeunes n'est utilisable qu'en une seule fois et auprès d'un seul opérateur.**

**Le Passeport Loisirs Jeunes est cumulable avec le dispositif « Pass'Sport » de l'Etat.**

### Quelle est la durée de validité du Passeport Loisirs Jeunes ?

Il est valable jusqu'au **30 novembre de chaque année.**